

418 de.....	5,000	à 10,000 fr.
1,070 de.....	10,001	à 50,000
252 de.....	50,001	à 100,000
223 de.....	100,001	et au-dessus.

Les faillites liquidées dans le département de la Seine, au nombre de 603, présentaient ensemble un passif de 45 millions, ou près de 75,000 francs par faillite. Cette moyenne n'est que de 45,000 francs dans les départements.

L'actif de 146 faillites liquidées en 1845 a été absorbé par les créanciers privilégiés ou hypothécaires. Le dividende dans 325 faillites a été inférieur à 10 pour 100 ; il a été de 10 à 25 pour 100 dans 899 faillites ; de 26 à 50 pour 100 dans 493 faillites ; de 51 à 75 pour 100 dans 76 ; enfin, de plus de 75 pour 100 dans 52 faillites.

Conseils des prud'hommes.—Les prud'hommes sont à la fois conciliateurs et juges. Il existait 68 de ces conseils en 1845 ; mais 4 n'avaient pas encore siégé. Les 64 autres ont été saisis au bureau particulier de 21,155 affaires, 2,279 de plus qu'en 1844. Les parties en ont retiré 3,429 ; il y en a eu 15,779 (89 pour 100) de conciliées, et 1,947 (11 pour 100) de renvoyées au bureau général. Sur ces dernières, 1,419 ont été retirées, et le bureau général n'a eu à statuer que sur 528 affaires, dont 345 en dernier ressort, et 183 en premier ressort : il y a eu 22 appels.

Le Conseil des prud'hommes de Paris, institué pour les métaux, a été saisi de 1,097 affaires ; il en a concilié 931 et jugé 59.

Celui de Lyon a été saisi de 6,035 affaires, et n'en a jugé au bureau général que 88.

Les documents que nous venons d'analyser, sont en retard de près de deux ans. Ce n'est donc qu'en 1849 que l'on pourra apprécier les effets de la disette sur la criminalité, les faillites et les autres résultats de la justice criminelle, civile ou commerciale.

CORRESPONDANCE.

LES TROIS CHEFS D'ACCUSATION DU JOURNAL L'ATELIER.

Gray, le 28 juillet 1847.

Mes chers collègues,

Si j'ai eu quelquefois la prétention de faire de la bonne économie politique pour les autres, je dois au moins renoncer à faire de la bonne économie privée pour moi-même. Comment est-il arrivé que, voulant aller de Paris à Lyon, je me trouve dans un cabaret par delà les Vosges ? Cela pourra vous surprendre, mais ne me surprend pas, moi, qui ne vais jamais de la rue Choiseul au Palais-Royal sans me tromper.

Enfin me voici arrêté pour quelques heures, et je vais en profiter pour répondre au violent article que l'*Atelier* a dirigé contre la liberté du commerce dans son dernier numéro. Si j'y répons, ce n'est pas parce qu'il est violent, mais parce que cette polémique peut donner lieu à quelques remarques utiles et surtout opportunes.

Dans un précédent numéro de ce Journal, nous avons remarqué cette phrase :

« Ce que nous prétendons, c'est que la liberté veut et la possession individuelle et

la concurrence. Il est absolument impossible de sacrifier ces deux conditions de la liberté sans sacrifier la liberté elle-même. »

Cette phrase étant l'expression de notre pensée, posant nettement les principes dont nous nous bornons à réclamer les conséquences, il nous semblait que l'*Atelier* était infiniment plus rapproché de l'économie politique qui admet, comme lui, ces trois choses : propriété, liberté, concurrence, que du communisme qui les exclut formellement toutes trois.

C'est pourquoi nous nous étonnions de ce que l'*Atelier* se montrait plein de douceur pour le communisme et de fiel pour l'économie politique.

Cela nous semblait une inconséquence ; car, enfin, à supposer que l'*Atelier* et le *Libre-échange* diffèrent d'avis sur quelques-unes des occasions où l'un peut trouver bon et l'autre mauvais que la loi restreigne la propriété, la liberté et la concurrence, en admettant que nous ne posions pas exactement à la même place la limite qui sépare l'usage de l'abus, toujours est-il que nous sommes d'accord sur les principes, et que nous différons seulement sur des nuances qu'il s'agit de discuter dans chaque cas particulier ; tandis qu'entre l'*Atelier* et le *Populaire* il y a autant d'incompatibilité qu'entre un *oui* universel et un *non* absolu.

Comment donc expliquer les cajoleries de l'*Atelier* envers le communisme et son attitude toujours hostile à l'économie politique ? A cet égard, nous avons préféré nous abstenir que de hasarder des conjectures.

Mais l'*Atelier* nous donne lui-même les motifs de sa sympathie et de son antipathie.

Ils sont au nombre de trois :

1° Notre doctrine est en cours d'expérience, tandis que celle des communistes est inappliquée et inapplicable.

2° Les économistes appartiennent à la classe riche et lettrée, tandis que les communistes appartiennent à la classe pauvre et illettrée.

3° L'économie politique est l'expression du côté inférieur de l'homme et est inspirée par l'égoïsme, tandis que le communisme n'est que l'exagération d'un bon sentiment, du sentiment de la justice.

Voilà pourquoi l'*Atelier*, fort doucereux envers les communistes, se croit obligé de tirer sur nous, comme il le dit, à boulets rouges et aussi rouges que possible.

Examinons rapidement ces trois chefs d'accusation.

Notre doctrine est en cours d'expérience ! L'*Atelier* veut-il dire qu'il y a quelque part des possessions individuelles reconnues et que toute liberté n'est pas détruite ? Mais comment en fait-il une objection contre nous, lui qui veut et la propriété et la liberté ? Veut-il insinuer que la propriété est trop bien garantie, la liberté trop absolue, et qu'on a laissé prendre à ces deux principes, bons en eux-mêmes, de trop grands développements ? Au point de vue spécial des échanges, nous nous plaignons, il est vrai, du contraire. Nous soutenons que la prohibition est une atteinte à la liberté, une violation de la propriété et principalement de la propriété du travail et des bras, d'où il suit que c'est un système de spoliation réciproque, des avantages duquel le grand nombre est néanmoins exclu. Quiconque se déclare à cet égard notre adversaire est tenu de prouver une de ces deux choses : ou que la prohibition d'échanger ne restreint pas la propriété au profit des uns et à l'avantage des autres (ce qui est bien spoliation), ou que la spoliation, au moins sous cette forme, est juste en principe, et utile à la société.

Ainsi, quant à l'échange, notre doctrine n'est pas appliquée. Et elle ne l'est pas davantage, si l'*Atelier* veut parler de l'économie politique en général.

Non certes, elle ne l'est pas, de bien s'en faut. Pour qu'on puisse dire qu'elle a reçu la sanction de l'expérience, attendons qu'il n'y ait ni privilèges, ni monopoles d'aucune espèce ; attendons que la propriété de l'intelligence, des facultés et des

bras soit aussi sacrée que celle des champs et des machines ; attendons que la loi, égale pour tous, règle le prix de toutes choses, y compris celui des salaires, ou plutôt qu'elle laisse le prix de toutes choses s'établir naturellement ; attendons qu'on sache quel est le domaine de la loi, et qu'on ne confonde pas le gouvernement avec la société ; attendons qu'une grande nation de 36 millions de citoyens, renonçant à menacer jamais l'indépendance des autres peuples, ne croie pas avoir besoin, pour conserver la sienne, de transformer 500 mille laboureurs et ouvriers en 500 mille soldats ; attendons qu'une énorme réduction dans notre état militaire et naval, la liberté réelle de conscience et d'enseignement, et la circonscription du pouvoir dans ses véritables attributions permettent de réduire le budget d'une bonne moitié ; que, par suite, des taxes faciles à prélever et à répartir avec justice suffisent aux dépenses publiques ; qu'on puisse alors supprimer les plus onéreuses, celles qui, comme l'impôt du sel et de la poste, retombent d'un poids accablant sur les classes les moins en état de les supporter, et celles surtout qui, comme l'octroi, la douane, les droits de mouvement et de circulation, gênent les relations des hommes et entravent l'action du travail. Alors, vous pourrez dire que notre doctrine est expérimentée. Et pourtant, nous ne prédisons pas à la société, comme font beaucoup d'écoles modernes, qu'elle sera exempte de toutes souffrances ; car nous croyons à une rétribution naturelle et nécessaire, établie par Dieu même, et qui fait que tant qu'il y aura des erreurs et des fautes dans ce monde, elles porteront avec elles les conséquences préposées précisément à châtier et réprimer ces fautes et ces erreurs.

Il y a quelque chose de profondément triste dans le second grief articulé contre nous, tiré de ce que nous appartenons, dit-on, à la classe *riche et lettrée*.

Nous n'aimons pas cette nomenclature de la société en classe riche et classe pauvre. Nous comprenons qu'on oppose la classe privilégiée à la classe opprimée partout où la force ou la ruse, transformées en loi, ont fondé cette distinction. Mais sous un régime où la carrière du travail serait loyalement ouverte à tous, où la propriété et la liberté, ces deux principes proclamés par l'*Atelier*, seraient respectés, nous voyons des hommes de fortunes diverses, comme de taille et de santé différentes ; nous ne voyons pas de classes riche et pauvre. Encore moins pouvons-nous admettre que les riches soient un objet de haine pour les pauvres. Si l'économie politique a rendu à la société un service, c'est bien lorsqu'elle a démontré qu'entre la richesse due au travail et celle due à la rapine, légale ou non, il y a cette différence radicale, que celle-ci est *toujours* et celle-là *jamais* acquise aux dépens d'autrui. Le travail est vraiment créateur, et les avantages qu'il confère aux uns ne sont pas plus soustraits aux autres que s'ils fussent sortis du néant. Au contraire, il me serait facile de démontrer qu'ils tendent à se répartir sur tous. Et voyez les conséquences du sentiment exprimé par l'*Atelier* : il ne va à rien moins qu'à condamner la plupart des vertus humaines. L'artisan honnête, laborieux, économe, ordonné, est sur la route de la fortune, et il faudrait donc dire qu'en vertu de ses qualités mêmes, il court se ranger dans la classe maudite !

La distinction en classe riche et classe pauvre donne lieu de nos jours à tant de déclamations, que nous croyons devoir nous expliquer à ce sujet.

Dans l'état actuel de la société, et, pour nous en tenir à notre sujet, sous l'empire du régime restrictif, nous croyons qu'il y a une classe privilégiée et une classe opprimée. La loi confère à certaines natures de propriété des monopoles qu'elle ne confère pas au travail qui est aussi une propriété. On dit bien que le travail profite, par ricochet, de ces monopoles, et la Société qui s'est formée pour les maintenir a été jusqu'à prendre ce titre : Association pour la défense du *travail national*, titre dont le mensonge éclatera bientôt à tous les yeux.

Une circonstance aggravante de cet ordre de choses, c'est que la propriété privilégiée par la loi est entre les mains de ceux qui font la loi. C'est même une condition

pour être admis à faire la loi qu'on ait une certaine mesure de propriété de cette espèce. La propriété opprimée, au contraire, celle du travail, n'a voix ni délibérative, ni consultative. On pourrait conclure de là que le privilège dont nous parlons est tout simplement la loi du plus fort.

Mais il faut être juste. Ce privilège est plutôt le fruit de l'erreur que d'un dessein prémédité. La classe qui vit de salaires ne paraît pas se douter qu'elle en souffre. Elle fait cause commune contre nous avec ses oppresseurs, et il est permis de croire que, fût-elle admise à voter les lois, elle voterait des lois restrictives. Les journaux démocratiques, ceux en qui la classe ouvrière a mis sa confiance, la maintiennent soigneusement, nous ne savons pourquoi, dans cette erreur déplorable. S'ils agissent en aveugles, nous n'avons rien à dire ; s'ils la trompent sciemment, comme il est permis de le soupçonner, puisqu'ils disent que nous avons raison *en principe*, ce sont certainement les plus exécrables imposteurs qui aient jamais cherché à égarer le peuple.

Toujours est-il que la classe ouvrière ne sait pas qu'elle est opprimée et ce qui l'opprime. Aussi, tout en défendant ses droits comme nous l'avons fait jusqu'ici, et comme nous continuerons à le faire, nous ne pouvons nous associer à ses plaintes contre les riches, puisque ces plaintes, portant à faux, ne sont que de dangereuses et stériles déclamations.

Nous le disons hautement : ce que nous réclamons pour toutes les classes, dans l'intérêt de toutes les classes, c'est la justice, l'impartialité de la loi, en un mot, la propriété et la liberté. A cette condition, nous ne voyons pas des classes, mais une nation. Malgré la mode du jour, notre esprit se refuse à admettre que toutes les vertus, tous les droits, toutes les perfections, toutes les pensées généreuses, tous les nobles dévouements résident parmi les pauvres, et qu'il n'y ait parmi les riches que vices, intentions perverses et instincts égoïstes. S'il en était ainsi, si le bien-être, le loisir, la culture de l'esprit pervertissaient nécessairement notre nature, il en faudrait conclure que l'éternel effort de l'humanité pour vaincre la misère par le travail est la manifestation d'un mobile à la fois dépravé et indestructible. Il faudrait condamner à jamais le dessein de Dieu sur sa créature de prédilection.

Il ne me reste pas d'espace pour réfuter la troisième accusation formulée contre l'économie politique, celle fondée sur cette assertion qu'elle est l'expression du *côté inférieur* de l'homme.

Parce que l'économie politique circonscrit le champ de ses investigations, on suppose qu'elle dédaigne tout ce qu'elle ne fait pas rentrer dans sa sphère. Mais, sur ce fondement, quelle science ne devrait-on pas condamner ? L'économie politique, il est vrai, n'embrasse pas l'homme tout entier. Elle laisse leur part de cet inépuisable sujet à l'anatomie, à la physiologie, à la métaphysique, à la politique, à la mode, à la religion. Elle considère surtout l'action des hommes sur les choses, des choses sur les hommes, et des hommes entre eux, en tant qu'elle concerne leurs moyens d'exister et de se développer. Exister, se développer, cela peut paraître aux rédacteurs de l'*Atelier* chose secondaire et inférieure, même en y comprenant, comme on doit le faire, le développement intellectuel général, aussi bien que le développement matériel. Pour nous, après ce qui se rapporte aux intérêts d'une autre vie, nous ne savons rien de plus important, et ce qui prouve que nous n'avons pas tout à fait tort, c'est que tous les hommes sans exception ne s'occupent guère d'autre chose. Après tout, il ne peut jamais y avoir contradiction entre ce que les sciences diverses renferment de vérité. Si l'économiste et le moraliste ne sont pas toujours d'accord, c'est que l'un ou l'autre se trompe indubitablement. On peut réfuter tel économiste comme tel moraliste, comme tel anatomiste ; mais la guerre déclarée à l'économie politique me paraît aussi insensée que celle qu'on ferait à l'anatomie ou à la morale.

FRÉDÉRIC. BASTIAT.